

# Les migrations féminines :

## un nouveau défi pour repenser les politiques migratoires et favoriser leur contribution au développement



**Gloria MORENO-FONTES CHAMMARTIN** |  
Organisation internationale du travail (OIT)

**C**es dernières années, la féminisation des flux migratoires s'est accélérée et l'image de la femme qui migre pour rejoindre son époux s'estompe peu à peu au profit de celle autonome, migrant pour raisons professionnelles. Si les femmes migrantes jouent un rôle important tant dans le maintien de la compétitivité du pays d'accueil que dans le développement du pays d'origine, de nombreuses barrières visibles et invisibles demeurent néanmoins.

Aujourd'hui, la migration est liée, directement ou indirectement, au monde du travail et aux possibilités d'emplois décents. Les femmes constituent près de 50 % du nombre total de migrants, et elles migrent de plus en plus pour travailler pour leur propre compte. Elles continuent également de constituer une proportion importante des migrations liées au regroupement familial ainsi que des demandes d'asile. Pour beaucoup, l'expérience de la migration semble jouer un rôle dans l'évolution de la place de l'homme et de la femme dans le ménage, le statut des femmes et le renforcement de l'égalité des sexes. Les femmes qui trouvent un emploi à l'étranger ont accès à des ressources financières qui leur permettent d'influencer la façon dont

les fonds sont utilisés et d'avoir plus d'autonomie et de pouvoir sur les décisions de leur ménage.

Les travailleuses migrantes jouent un rôle essentiel dans le marché du travail et apportent une contribution importante aux économies et aux sociétés des pays d'accueil. Elles fournissent des ressources humaines à l'économie formelle, mais également informelle, à travers des emplois complémentaires essentiels au maintien de la compétitivité d'un pays. Elles assurent également une fonction clé dans l'économie de l'aide à la personne - en termes de tâches ménagères et de soin des enfants à charge, des personnes âgées, infirmes et personnes handicapés. Certaines femmes contribuent au

développement non seulement par leur activité salariée mais aussi par la création d'entreprises, le développement de nouveaux marchés, la création de liens commerciaux entre le pays d'origine et le pays de destination, le transfert de technologies tout comme par l'amélioration du niveau d'éducation et de compétence des enfants de migrants, le transfert de connaissances et de compétences acquises à l'étranger, le transfert d'idées, de croyances et de nouvelles valeurs sur les droits et les opportunités.

Toutefois, bien que la migration puisse contribuer à l'autonomisation de beaucoup de femmes, ce gain d'autonomie ne doit pas être considéré comme acquis de façon automatique. Les types d'emploi et les conditions de travail des femmes migrantes dans les pays de destination peuvent affecter leur capacité à aider les familles qui restent dans le pays d'origine. Or leurs possibilités d'embauche sont directement impactées par la ségrégation liée au genre sur le marché du travail. Un nombre important de femmes migrantes effectuent un travail en deçà de leurs qualifications, subissent la déqualification et une réorientation en dehors du travail rémunéré vers la sphère domestique. De plus, trop de femmes migrantes



Crédits photo : © UN Photo/Martine Perret

souffrent encore aujourd'hui d'une exploitation extrême et d'abus en situation de traite, travail forcé ou d'esclavagisme moderne.

Les efforts favorisant les contributions des migrants au développement, tel que la réduction du coût des transferts de fonds, vont dans le bon sens et doivent être encouragés. Cependant, il semblerait que les autorités soient moins préoccupées par le migrant lui-même et les facteurs sociaux, humains et relatifs au travail, affectant directement ou indirectement le niveau des transferts de fonds tels que : le droit au séjour, l'égalité homme/femme, les conditions de travail, les salaires, l'hygiène et la sécurité, la reconnaissance des qualifications ainsi que la concentration des migrants dans l'économie informelle qui les privent de protection sociale.

### **LA SÉGRÉGATION DES MIGRANTS LIÉE AU GENRE PAR SECTEURS ÉCONOMIQUES**

Tandis que les hommes migrent dans divers secteurs économiques, les femmes restent principalement concentrées dans le secteur des services. La segmentation et la discrimination des femmes migrantes sur le marché

du travail sont condamnables dans la mesure où elles limitent leurs choix, les concentrant dans des marchés saturés et aux activités traditionnellement réservées aux femmes, avec de faibles salaires et peu de visibilité. L'appui à la mise à niveau des compétences dans les secteurs sous tension et l'élimination de la discrimination dans l'accès à l'emploi, la formation, l'information et la technologie, pourrait maximiser le micro impact de la migration féminine et contribuer considérablement au développement économique global des communautés d'origine ainsi que celles des pays de destination.

### **MOINS DE CANAUX LÉGAUX DE MIGRATION POUR LES FEMMES DANS LA PLUPART DES PAYS DE L'OCDE<sup>1</sup>**

En effet, les actions des gouvernements des pays de l'OCDE en matière de recrutement de migrants temporaires ciblent généralement la construction et les travailleurs agricoles, des emplois généralement occupés par les hommes. Ainsi, alors que les voies de migration régulières contribuent à réduire les risques liés au

parcours migratoire, elles sont moins accessibles aux femmes. En outre, la surveillance des pratiques de recrutement et la mise à disposition d'informations « pré-départ » ont été identifiées comme très importantes pour protéger des abus les femmes émigrant à l'étranger.

### **LES CONDITIONS DE TRAVAIL, LES SALAIRES ET LA PROTECTION SOCIALE**

Un des facteurs qui affecte la possibilité pour les femmes migrantes de contribuer davantage au développement (plus encore que leurs homologues masculins) est le fait qu'elles peuvent être confrontées au non-paiement de leur salaire, à des retenues ou déductions non consenties, et à l'impossibilité de changer d'employeur en cas d'abus. Elles peuvent également être dans des situations d'emploi caractérisées par de nombreuses heures de travail sans repos hebdomadaire ni congés annuels. Un autre fait est qu'elles ne sont souvent pas protégées, ou insuffisamment, par la législation du travail, la sécurité sociale ou les prestations de la protection sociale. L'absence de couverture sociale peut être à l'origine d'appauvrissement, voire d'expulsion du territoire,

<sup>1</sup> Organisation de coopération et de développement économique.

# Les migrations féminines :

un nouveau défi pour repenser les politiques migratoires et favoriser leur contribution au développement

Gloria MORENO-FONTES CHAMMARTIN | Organisation internationale du travail (OIT)

« Ainsi, alors que les voies de migration régulières contribuent à réduire les risques liés au parcours migratoire, elles sont moins accessibles aux femmes. »

en cas d'accident ou de maladie du travailleur. L'exemple typique est le travail domestique. Si des pays font référence aux travailleurs domestiques dans leur droit du travail, c'est soit pour les exclure complètement de leur portée, soit pour leur accorder des niveaux de protection inférieurs en les privant des droits accordés aux autres catégories de travailleurs.

## DROIT AU REGROUPEMENT FAMILIAL ET COÛT SOCIAL DE L'IMMIGRATION

Si le conjoint n'a pas le droit de travailler, le bénéfice du droit au regroupement familial n'a pas d'impact positif sur le montant des transferts de fonds envoyés à l'étranger et la contribution à l'économie du pays d'accueil. Ces restrictions peuvent avoir des conséquences plus lourdes sur les femmes migrantes. Dans certains cas, les titres de séjour et les autorisations de travail délivrés dans le cadre d'une régularisation n'ouvrent pas droit au regroupement familial. Pour les femmes, faire venir époux et enfants via une demande de regroupement familial est souvent difficile du fait de leur position sur le marché du travail (une grande majorité travaille dans le secteur domestique). Elles éprouvent, par ailleurs, de grandes difficultés à réunir les ressources suffisantes pour qu'elles puissent les prendre en charge (revenus et accès au logement).

## L'EXPLOITATION DANS LE MONDE DU TRAVAIL, LA TRAITE ET LE TRAVAIL FORCÉ

En général, les violences, les abus et l'exploitation dans les secteurs dominés par les hommes sont bien documentés et mieux exposés dans la mesure où les hommes travaillent en groupe dans des secteurs tels que la construction ou l'agriculture. A contrario, ces atteintes contre les travailleuses migrantes sont moins connues puisqu'elles se produisent souvent dans des secteurs invisibles du marché du travail tels que le travail domestique ou le secteur des loisirs. Selon les estimations de l'OIT, les femmes et les filles constituent une majorité écrasante des personnes victimes de la traite aux fins d'exploitation sexuelle commerciale (98 %).

Des recherches récentes montrent que le travail forcé a également de vastes coûts et conséquences sociaux et économiques en termes d'entrave au développement économique et de perpétuation de la pauvreté. Puisque les femmes ont plus recours

que les hommes aux services des trafiquants et se retrouvent ainsi dans des situations de traite, les experts ont appelé à la mise en œuvre d'actions anti-traite prenant davantage en compte le genre et luttant contre ce phénomène à travers l'angle des migrations et du développement tant au niveau local que national.

## LE RESPECT DES DROITS

Dans certains cas, la législation sur la migration peut comporter des dispositions discriminatoires comme celles interdisant la migration des femmes sans l'autorisation d'un homme de la famille et celle fixant des limites d'âge à la migration des femmes. D'un autre côté, des mesures visant à prévenir les pratiques abusives et d'exploitation peuvent soutenir les politiques de migration professionnelle. Afin de favoriser les avancées en la matière, ces politiques devraient reconnaître les similitudes et les différences hommes/femmes identifiées aux travers d'expériences migratoires et viser à éradiquer toutes les formes de discrimination et d'inégalité liées

**Près de 4 millions,**  
c'est le nombre de femmes diplômées de l'enseignement supérieur qui se sont installées dans les pays de l'OCDE entre 2001 et 2006.

**1,7 million**  
d'entre elles venaient de pays moins développés.

 **33 %** |  **31 %**

On observe par ailleurs depuis quelques années que la proportion de migrants qualifiés est plus élevée pour les femmes que pour les hommes (33 % contre 31 %).

Source : Perspectives de migrations internationales 2012, OCDE  
<http://www.oecd.org/fr/els/mig/journeeinternationaledesmigrantsmardi18decembre.htm>



au genre. Ces politiques devraient également lutter contre toutes les formes de vulnérabilité, les violences et leurs conséquences et soutenir de manière significative les droits des femmes migrantes en termes d'accès à l'emploi et à la formation, tout comme en matière de transférabilité et portabilité des prestations de sécurité sociale. Afin de guider les décideurs nationaux, l'OIT a élaboré des normes spécifiques relatives à la gouvernance des migrations de travail et à la protection des travailleurs migrants, à savoir la Convention n° 97 sur les travailleurs migrants (révisée) de 1949 et la Convention n° 143 sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), ainsi que les recommandations y afférentes n° 86 et 151. Ces normes sont complétées par le Cadre multilatéral de l'OIT (2006) pour les migrations de main-d'œuvre, qui comprend des principes et des lignes directrices pour une approche des migrations de main-d'œuvre fondée sur les droits tout en prenant en compte les besoins du marché du travail.

## LES TRANSFERTS DE FONDS

Le niveau des transferts de fonds peut varier selon qu'une femme migre de manière autonome, afin de trouver un emploi et soutenir financièrement sa famille, ou bien si elle vient à la charge de son conjoint. Les femmes rejoignant leur mari ont tendance à envoyer des sommes d'argent moins importantes que celles venues seules dans l'objectif d'aider leur famille rester au pays. Le niveau de transfert de fonds dépend également largement de la situation de la migrante au regard du droit au séjour (autorisation de travail ou non) ainsi que de la possibilité de bénéficier d'un traitement équitable et d'avoir accès aux mêmes opportunités d'emploi et de salaire que les ressortissants du pays de

destination. La plupart des éléments laissent à penser que les femmes migrantes ont tendance à envoyer une plus grande part de leurs revenus que les hommes, même si leurs revenus peuvent être plus faibles. Il semble que les raisons qui poussent hommes et femmes à transférer de l'argent diffèrent dans la mesure où les hommes préfèrent envoyer des fonds à des fins d'investissement, tandis que la plupart des femmes ont tendance à remettre de l'argent pour le bien-être de la famille (santé, éducation, nutrition et hygiène).

Des recherches récentes montrent par ailleurs que les femmes envoient des sommes plus importantes que les hommes à des membres éloignés de la famille tandis que les hommes augmentent le montant de leurs versements seulement lorsqu'ils transfèrent des fonds à leur conjoint. Les envois de fonds des femmes semblent également générer moins d'inégalité dans les ménages des communautés du pays d'origine.

## CONCLUSION

La prise en compte du genre dans les questions liées aux droits et à la protection des travailleurs doit être davantage considérée dans la mesure où le genre constitue un facteur important dans la détermination des impacts positifs et négatifs des migrations dans le développement.

Afin d'améliorer la contribution des femmes migrantes au développement, l'impact différentiel et souvent discriminatoire de la législation, des programmes et des politiques publiques doit être traité afin d'obtenir une situation « gagnant-gagnant ». Un premier pas non négligeable serait fait si les décideurs politiques reconnaissent l'importance du renforcement des liens entre les politiques

migratoires, du travail et de l'emploi, de la protection sociale, de l'égalité des sexes et les politiques de développement comme facteur clé afin de maximiser les bénéfices et minimiser les risques tant pour les pays d'origine et ceux de destination que les travailleurs et les travailleuses migrant-e-s.

Dans le débat mondial sur les migrations et le développement, l'objectif de l'OIT est de faire intégrer la nécessité d'apporter une réponse aux défis liés à la protection des travailleurs migrants tels que leurs conditions de travail, les salaires, la santé, la sécurité, le droit au séjour, leur concentration dans l'économie informelle ; améliorer l'évaluation des besoins du marché du travail ; renforcer la protection sociale des migrants, y compris par la transférabilité des prestations de sécurité sociale ; favoriser la reconnaissance des diplômes, des qualifications et des compétences ; construire un consensus politique sur les contributions positives des travailleurs migrants dans les économies des pays de destination ; renforcer la prise en compte de l'emploi et du droit du travail dans les politiques migratoires et de développement mais également démontrer la relation symbiotique entre ces questions et le développement durable...

Le défi du renforcement de la cohérence des politiques entre la migration, l'égalité des sexes et le développement exige un dialogue social et une forte coopération entre les différents acteurs (différents ministères, secteur privé, organisations patronales, syndicats, associations de migrants et de diasporas et ONG) à l'échelle mondiale, régionale et nationale. La bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme (y compris les droits des travailleurs) sont essentiels pour améliorer les politiques migratoires et œuvrer à la mise en place d'une réelle égalité des chances et de traitement. ■